Image not found or type unknown

Surendettement et ancienne professions libérale

Par **jamet frederic**, le **15/10/2016** à **11:34**

Bonjour,

j'étais profession libérale et j'ai cessé mon activité au 31/12/2015. professionnellement il me reste quelques dettes à régulariser (litige sur loyer, IR, Cfe, prêt professionnel, découvert), et a titre personnel des emprunts que je ne peux plus assumer.

les banques ont bloqués les CB perso et les découverts sont devenus importants.

Comment puis je procéder pour créer un dossier de surendettement ?

Suis-je le seul responsable ? mon épouse n'ayant jamais contracté d'emprunt (signé) mais nous sommes sous le régime communautaire.

Je suis un peu perdu dans la mise en place de ces procédures et quelles en seront les conséquences ?

Depuis 2014, j'ai consulté plusieurs organisme financiers afin d'effectuer un regroupement de prêt étalé sur 12 années. aucunes banques n'a souhaitée valider cela. de fait, j'ai cessé mon activité avant que cela prenne des proportions plus importante, car j'étais agent général d'assurances et le portefeuille ne m'appartenait pas (propriété de la maison mère).

Merci de votre retour et de vos conseils,

bien cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés